

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 15 mars 2017

Après délibération, le Conseil municipal

17.10 Sur proposition de M. Jean-Philippe GRISEZ, secrétaire de séance, **ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 15 février 2017.**

(Unanimité "Pour")

17.11 Vu la délibération n° 2014/063 du 26 novembre 2014 prescrivant la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal ; Vu les compétences du Grand Belfort Communauté d'Agglomération en matière d'aménagement de l'espace communautaire ; CONSIDERANT :

- que les documents d'urbanisme actuels doivent se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Territoire de Belfort et avec le Programme Local d'Habitat (Grand Belfort);
- qu'il est nécessaire d'aboutir, dans les meilleurs délais, le processus de révision du PLU initié en novembre 2014;

S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale au Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

(Unanimité "Pour")

<u>INFORMATION</u> - Représentants du conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre le Grand Belfort Communauté d'Agglomération et ses communes membres :

	Prénom - NOM	Fonction	
Titulaire	M. Francis NANSÉ	1 ^{er} Adjoint	
Suppléant	M. Laurent DÉMÉSY	Conseiller délégué	

<u>REPORT DECISION</u> - A la suite de la mise en place d'une nouvelle équipe au sein de l'association d'animation et de gestion de la bibliothèque d'Evette-Salbert, le Département du Territoire de Belfort propose de renouveler la convention à intervenir entre la commune et la médiathèque départementale.

Souhaitant détailler cette convention avec le bureau de l'association d'animation et de gestion de la bibliothèque,

DECIDE de reporter sa décision à une prochaine séance.

17.12 VU le le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 ayant modifié les indices de la fonction publique et rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, VU la délibération n° 2014/025 du 9 avril 2014 ayant fixé le montant de l'indemnité pour l'exercice des fonctions de maire, adjoint et conseil municipal avec délégation, VU la délibération n° 2016/019 du 6 avril 2016 ayant fixé le montant de l'indemnité pour l'exercice des fonction de maire suivant le choix arrêté par M. le Maire, VU le choix opéré par M. le Maire au titre de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, CONSIDERANT que les délibérations visées font référence à l'indice 1015 pour le calcul du montant des indemnités à fixer,

DECIDE de reprendre les taux arrêtés en 2014 et 2016 en les appliquant à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membre du conseil municipal d'Evette-Salbert

	Montant annuel Indice brut terminal au 01/01/2017		46 170,84 €	
Fonction	Nom - Prénom	Montant mensuel brut	Pourcentage indice terminal	
Maire	GUILLEMET Bernard	846,47 €	22,00%	
Adjoint 1	NANSE Francis	381,68 €	9,92%	
Adjoint 2	VOISINET Geneviève	381,68 €	9,92%	
Adjoint 3	GRISEZ Jean-Philippe	381,68 €	9,92%	
Adjoint 4	DAMERON Jocelyne	381,68€	9,92%	
Conseiller délégué	BANET Claude	190,84 €	4,96%	
Conseiller délégué	DELAFORGE Michel	190,84 €	4,96%	
Conseiller délégué	DEMESY Laurent	190,84 €	4,96%	
Conseiller délégué	JEANNENOT Michèle	190,84 €	4,96%	
	Total mensuel	3 136,54 €		

(Unanimité "Pour")

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 16 mars 2017

Le Maire,

Bernard GUILLEMET